



## Conseil de sécurité

Quarante-neuvième année

**3395**<sup>e</sup> séance

Jeudi 30 juin 1994, à 15 h 30

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Al-Khussaiby . . . . .	(Oman)
<i>Membres :</i>	Argentine . . . . .	M. Cárdenas
	Brésil . . . . .	M. Sardenberg
	Chine . . . . .	M. LI Zhaoxing
	Djibouti . . . . .	M. Dorani
	Espagne . . . . .	M. Yañez-Barnuevo
	États-Unis d'Amérique . . . . .	Mme Albright
	Fédération de Russie . . . . .	M. Vorontsov
	France . . . . .	M. Mérimée
	Nigéria . . . . .	M. Gambari
	Nouvelle-Zélande . . . . .	M. van Bohemen
	Pakistan . . . . .	M. Marker
	République tchèque . . . . .	M. Rovensky
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Sir David Hannay
	Rwanda . . . . .	M. Bizimana

## Ordre du jour

### La situation en Angola

Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II) (S/1994/740 et Add.1)

*La séance est ouverte à 16 h 10.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation en Angola**

#### **Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II) (S/1994/740 et Add.1)**

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu une lettre du représentant de l'Angola dans laquelle il demande à être invité à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Van Dunem "Mbinda" (Angola) prend place à la table du Conseil.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II), documents S/1994/740 et Add.1. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1994/773, qui contient le texte d'un projet de résolution établi au cours des consultations préalables du Conseil.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/1994/770, qui contient le texte d'une lettre datée du 28 juin 1994, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent adjoint des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le premier orateur est le représentant de l'Angola, à qui je donne la parole.

**M. Van Dunem "Mbinda"** (Angola) (*interprétation de l'anglais*) : C'est toujours un grand honneur de pouvoir prendre la parole au Conseil de sécurité, surtout maintenant, alors que la situation de mon pays est une fois de plus le centre de son attention.

Je voudrais saisir cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, au nom du Gouvernement de la République d'Angola et en mon nom propre, de votre accession à la Présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, et de la sagesse et de l'expérience diplomatique dont vous faites preuve.

Je salue également votre prédécesseur, l'Ambassadeur Ibrahim Gambari, pour l'excellent travail qu'il a accompli, qui a contribué à persuader le Conseil de réaffirmer son engagement à rechercher une solution juste et durable au conflit angolais.

Qu'il me soit également permis d'exprimer la reconnaissance de mon gouvernement au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour les efforts louables qu'il a déployés, ainsi qu'à son Représentant spécial, Maître Alioune Blondin Beye, dont le zèle, le dévouement et les talents de diplomate ont rendu possible la réalisation de progrès importants dans les pourparlers de paix angolais.

Je me dois également d'exprimer à nouveau la reconnaissance du Gouvernement et du peuple angolais au Gouvernement et au peuple zambiens et, en particulier, au Président Frederick Chiluba, pour leur propension permanente à accueillir les pourparlers de paix, et aux pays membres du Comité spécial de l'Organisation de l'unité africaine, ainsi qu'à la troïka d'observateurs : le Portugal, la Russie et les États-Unis d'Amérique, pour la contribution importante qu'ils ont apportée au processus de paix.

Je voudrais également souligner la haute tenue du rapport du Secrétaire général, dont mon gouvernement appuie pleinement les recommandations; toutefois, à la fin de ma déclaration, je me permettrai de faire quelques observations à ce sujet au nom de mon gouvernement.

Lorsque, il y a environ un mois, mon gouvernement a décidé, faisant une fois encore preuve de souplesse, d'accepter la proposition de médiation des pourparlers de paix, permettant une plus grande participation de l'UNITA au gouvernement aux niveaux central, provincial et local, ainsi

qu'au niveau des affaires étrangères, nous étions fermement convaincus que l'UNITA répondrait de la même manière, éliminant ainsi les obstacles qui s'opposent à la conclusion rapide d'un accord à Lusaka et que le rétablissement de la paix en Angola deviendrait bientôt une réalité.

Cependant, au lieu de cela, l'UNITA a répondu par de nouvelles exigences, montrant ainsi clairement son manque de volonté pour trouver une solution négociée et mettant au défi les efforts intensifs du gouvernement, de la médiation et des pays observateurs visant à mettre fin à l'effusion de sang et à la guerre destructrice que l'UNITA a commencée et persiste à prolonger.

Le Conseil a été témoin des concessions successives faites par le gouvernement tout au long du processus de négociation, presque toujours sans obtenir de réponse appropriée de la part de l'UNITA, bien que celle-ci ait violé les propositions de paix qu'elle a signées, ainsi que la constitution et les autres lois de l'État angolais. Pour cette raison, il ne serait pas juste que le Gouvernement angolais fasse de nouvelles concessions.

Il appartient maintenant à l'UNITA de faire preuve de volonté politique et de montrer qu'elle souhaite véritablement une solution juste, pacifique et durable, une solution qui ne passe pas par la force des armes. La dernière offre de mon gouvernement est un ensemble de mesures indivisibles et équilibrées, qui tient compte de toutes les questions délicates relatives à la réconciliation nationale.

La communauté internationale doit appeler l'UNITA à suivre la voie de la raison et continuer de faire pression sur elle pour qu'elle s'engage sur celle de la paix et de la démocratie. Il appartient au Conseil de sécurité d'utiliser tous les moyens dont il dispose pour empêcher que l'intransigeance de l'UNITA n'aboutisse à l'échec de la possibilité de paix qui lui est maintenant offerte par les pourparlers de Lusaka.

Dans ce contexte, mon gouvernement appuie fermement les mesures figurant au paragraphe 5 du dispositif du projet de résolution, mais il considère le délai de grâce accordé comme excessif. Les mesures devraient être imposées automatiquement, car nous négocions maintenant depuis huit mois environ à Lusaka et nous avons déjà réglé plus de 90 % des questions inscrites à l'ordre du jour. La seule question pendante est celle concernant une réponse positive et immédiate de la part de l'UNITA sur le seul point qui n'est pas encore réglé, le point relatif à la réconciliation nationale.

Nous estimons qu'il est grand temps de mettre définitivement fin au non-respect des décisions de cette instance de la part de l'UNITA, car son impunité l'encourage à formuler des exigences absurdes, inappropriées et inacceptables et à adopter des tactiques dilatoires.

C'est pourquoi mon gouvernement souhaite qu'une date limite soit fixée pour la fin des pourparlers, pour éviter que le processus ne traîne en longueur et n'épuise la patience de la communauté internationale.

Je tiens néanmoins à réaffirmer que le Gouvernement angolais persévéra dans la recherche d'une solution juste pour résoudre le conflit, une solution qui tienne compte des Accords de paix de Bicesse et des autres accords conclus, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des lois angolaises.

Comme nous l'avons déjà dit, nous souhaitons faire quelques observations concernant certains paragraphes du rapport du Secrétaire général afin de permettre une meilleure compréhension des réalités angolaises.

Ces quelques corrections visent principalement le passage affirmant que le Gouvernement n'a pas fait preuve de la volonté politique nécessaire pour parvenir à un accord qui mettrait fin à la guerre. Cette partie du rapport est contradictoire en elle-même et contredit aussi un paragraphe mentionnant avec satisfaction le geste positif fait par le Gouvernement en acceptant la proposition de médiation. En outre, bien que le Gouvernement soit pleinement légitime, il s'est efforcé de conclure dans les meilleurs délais un accord négocié à Lusaka en présentant son ensemble de propositions de compromis.

De plus, s'agissant du communiqué contenant un appel aux pays donateurs, nous tenons à rappeler au Conseil que c'est l'escalade des opérations militaires qui compromet la conclusion rapide d'un accord à Lusaka, et non pas l'inverse. La guerre se poursuit, assortie du risque d'escalade, précisément parce qu'il n'y a pas d'accord sur un cessez-le-feu jusqu'à présent.

Nous voudrions rappeler que le cessez-le-feu conclu au Portugal le 31 mai 1991 a été violé d'emblée par l'UNITA, parce que le résultat ne lui était pas favorable. L'UNITA n'a pas accepté les résultats des élections et a agi, en recourant notamment à la guerre, pour occuper des parties du territoire angolais, prenant ainsi en otage la population.

En refusant la proposition de médiation, l'UNITA montre qu'elle entend poursuivre la guerre dans le but de se mettre politiquement dans une position de force à la table de négociation. Cela a toujours été la façon de penser de l'UNITA depuis qu'elle a relancé le conflit dans mon pays.

Comme les membres le savent, l'UNITA a occupé les villes d'Uige, de Ndalatando et de Negage pendant les pourparlers d'Abidjan, et cela à la suite de l'occupation d'Huambo pendant les pourparlers d'Addis-Abeba qui ont échoué. Étant donné cette situation, le Gouvernement ne pouvait rester les bras croisés et manquer à sa responsabilité de garantir la sécurité de la population.

Une autre erreur dans le rapport du Secrétaire général sur laquelle je voudrais appeler l'attention concerne la suggestion selon laquelle le Gouvernement est responsable d'avoir interrompu l'aide humanitaire. Cela ne correspond pas à la réalité. En effet, le Gouvernement n'a jamais attaqué les moyens de distribution de l'aide humanitaire des Nations Unies, du Comité international de la Croix-Rouge ou d'autres organisations non gouvernementales.

Le rapport affirme que le Gouvernement a fait obstacle à cette aide. Nous estimons pourtant que l'aide peut être acheminée de manière impartiale aux populations qui en ont besoin du fait de la guerre menée par l'UNITA. Mon gouvernement est fort troublé par ces allusions dans le rapport, car les faits témoignent d'une coordination très efficace entre le Gouvernement et les organisations non gouvernementales qui soulagent les souffrances de la population. Par contre, la seule intention de l'UNITA est de compromettre partout dans le pays cette aide et de miner la sécurité assurée par les forces armées angolaises.

Les faits révèlent que l'UNITA ne permet pas aux avions ou aux convois d'aide de l'UNAVEM d'assurer leurs opérations d'aide humanitaire. Elle a toujours soumis les avions et les véhicules aux attaques, comme cela a été le cas récemment, lorsqu'un convoi de 15 véhicules du Programme alimentaire mondial a été détruit à Benguela, dans la zone de Ganda, qui n'est pas la scène d'opérations militaires.

Étant donné ces considérations concernant le rapport, il importe, lorsque nous analysons la situation en Angola, de tenir compte de la réalité et des objectifs, de sorte que les erreurs dans l'évaluation de la situation ne profitent pas aux agresseurs qui retardent une solution rapide au conflit armé en Angola.

Pour terminer, je voudrais réitérer la volonté de mon gouvernement et celle de ma délégation de n'épargner aucun effort pour aider à trouver une solution rapide qui conduise à la paix, à la stabilité et à la réconciliation nationale, conformément à notre responsabilité morale et politique.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Angola des propos aimables qu'il a adressés à moi-même et à mon prédécesseur, l'Ambassadeur du Nigéria.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

Puisqu'il n'y pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

**M. Sardenberg** (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Le mois dernier, lorsque nous avons adopté la résolution 922 (1994), ma délégation a exprimé l'espoir que le Conseil de sécurité allait s'intéresser à la question de savoir comment une présence accrue des Nations Unies pourrait le mieux contribuer à un règlement de paix global dans le pays frère d'Angola.

Ma délégation votera pour le projet de résolution, car il représente une nouvelle tentative de la communauté internationale d'établir la paix. Il reflète un engagement renouvelé et décisif de mettre fin au tragique conflit angolais.

J'ai le grand plaisir de souhaiter une fois encore la bienvenue à l'Ambassadeur Van Dunem "Mbinda", de l'Angola. Sa présence parmi nous aujourd'hui et sa déclaration sont une preuve manifeste de l'engagement de son gouvernement à l'égard de l'objectif de réconciliation nationale et de paix dans ce pays.

Nous persistons à croire que les négociations de Lusaka sont dans leur phase finale et qu'elles aboutiront très bientôt. Plus que jamais la volonté politique, la souplesse et, surtout, la bonne foi, doivent être de mise, notamment du côté de l'UNITA.

Il est encourageant d'apprendre par le Secrétaire général que les parties sont actuellement plus près d'aboutir à un accord de paix globale qu'elles ne l'ont jamais été

depuis l'échec de la mise en oeuvre des Accords de Bicesse à la fin de 1992.

Même si les progrès des pourparlers de Lusaka ont été plus lents que nous l'aurions tous souhaité, ma délégation reste convaincue que les questions en suspens pourront être réglées rapidement une fois qu'un accord sera intervenu sur la question de la participation de l'UNITA à la gestion des affaires de l'État.

Mon gouvernement se félicite au plus haut point de la réaction favorable du Gouvernement angolais aux propositions de réconciliation nationale par la médiation. Nous réitérons notre appel à l'UNITA pour qu'elle en fasse immédiatement autant. La réaction positive que nous attendons depuis plus d'un mois permettra au Gouvernement angolais et à l'UNITA de conclure l'accord qui mettra fin au conflit armé qui dévaste le pays depuis près de 20 ans.

La poursuite de la guerre en Angola a fait de nombreuses victimes parmi la population civile et a provoqué une crise humanitaire aux proportions énormes. Voilà pourquoi la communauté internationale, en général, et le Conseil de sécurité, en particulier, appellent à des mesures décisives pour rétablir la paix dans le cadre des "Acordos de Paz" et des résolutions pertinentes du Conseil. Nous espérons que les efforts entrepris pour persuader les dirigeants de l'UNITA de répondre aux appels de la communauté internationale porteront bientôt leurs fruits.

La portée des mesures que le Conseil devrait adopter si l'UNITA ne finissait pas par accepter les propositions présentées par la médiation reflète non seulement la gravité de la situation, mais aussi la volonté du Conseil de voir aboutir promptement le processus de paix.

Nous souscrivons pleinement à l'opinion du Secrétaire général selon laquelle la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II) reste un important élément des efforts en vue d'une solution politique en Angola. Nous nous félicitons à cet égard des mesures prises pour parer aux imprévus et des préparatifs entrepris par le Secrétaire général pour assurer une présence adéquate des Nations Unies en Angola lorsqu'un règlement de paix globale sera intervenu. Mon gouvernement souhaite déclarer une nouvelle fois qu'il est bien décidé à continuer d'oeuvrer pour la paix en Angola, surtout dans la période cruciale post-Lusaka.

**M. Vorontsov** (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Pendant le mois qui s'est écoulé depuis l'adoption de la dernière résolution sur l'Angola, nous avons

constaté certains progrès — que l'on doit, dans une large mesure, à la position très souple du Gouvernement angolais — dans les pourparlers de Lusaka. Cela montre qu'il existe de réelles possibilités de voir rapidement signer un accord de paix globale.

Les tentatives de l'UNITA pour prolonger le marchandage à propos de l'ensemble de propositions du Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et des trois pays observateurs sont actuellement le principal obstacle à l'aboutissement des négociations. Par le fait qu'elle multiplie systématiquement les exigences et en ignore les décisions du Conseil de sécurité ainsi que les recommandations du médiateur et des trois États observateurs, l'UNITA nous oblige à envisager très sérieusement l'introduction des sanctions supplémentaires prévues au paragraphe 26 de la résolution 864 (1993).

Il faut aussi tenir compte du fait qu'ayant accepté officiellement la proposition du médiateur, le Gouvernement angolais espérait que l'on ferait tout pour que Savimbi fasse un geste semblable. Dans ce contexte, toute hésitation du Conseil de sécurité concernant l'adoption de sanctions supplémentaires à l'encontre de l'UNITA pourrait être considérée comme un encouragement à une attitude obstructionniste de la direction de l'UNITA.

La délégation russe est prête à appuyer le projet de résolution sur l'Angola, qui traduit une attitude à la fois résolue et souple, tout à fait nécessaire dans cette phase critique du processus de négociation. D'ailleurs, nous partons du principe que l'on est bien d'accord au Conseil et que si fin juillet l'UNITA n'a pas accepté officiellement l'ensemble des propositions du médiateur, le Conseil de sécurité déclencherà sans délai le mécanisme de sanctions supplémentaires.

Soucieux de voir rapidement restaurer la paix et de faire cesser cette guerre intestine en Angola, nous engageons vivement les dirigeants de l'UNITA à faire preuve de réalisme politique et à faire immédiatement la moitié du chemin en s'employant à mener à bien le processus de paix.

Nous estimons aussi très nécessaires les dispositions du projet de résolution concernant le strict respect, par

toutes les parties, et notamment par les pays voisins, de l'embargo sur les livraisons d'armes à l'UNITA, afin de rendre plus efficace l'actuel régime de sanctions.

Nous sommes profondément préoccupés de voir que les actions militaires ne cessent de se multiplier en Angola et que les deux parties s'emploient par la violence à renforcer leur position dans la négociation. Tout cela complique dangereusement les pourparlers de Lusaka, fait de nouvelles victimes, entraîne de nouvelles souffrances pour le peuple angolais et rend plus catastrophique encore la situation humanitaire dans tout le pays. Nous invitons une fois encore toutes les parties angolaises à écouter notre appel, à mettre immédiatement fin aux hostilités, à garantir l'acheminement sans entraves de l'aide humanitaire dans toutes les régions du pays et à faire en sorte que cette aide soit distribuée à la population.

Nous sommes fermement convaincus que, sans la paix, l'Angola n'a pas d'avenir. C'est la raison pour laquelle la Russie, agissant de concert avec les autres États observateurs aux pourparlers de Lusaka et avec le Représentant spécial du Secrétaire général, continuera à faire tout son possible pour que le processus de négociation aboutisse et pour qu'un règlement du conflit angolais intervienne sur la base des Accords de Bicesse et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

**M. Gambari** (Nigéria) (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité est une fois encore confronté à la situation tragique en Angola. D'un côté, la situation politique en Angola — depuis la dernière fois que le Conseil de sécurité l'a examinée — montre que des progrès louables ont été faits à propos de certains principes précis en suspens entre le Gouvernement et l'UNITA dans le cadre des pourparlers de Lusaka. En fait, des six questions encore pendantes en mai, une seule reste à résoudre — celle concernant la gestion de l'État.

D'un autre côté, toutefois, on ne constate malheureusement pas les mêmes progrès sur le plan militaire. Les combats se sont récemment intensifiés dans différentes parties du pays, faisant de nouvelles victimes et endommageant un peu plus les infrastructures de base. De même, sur le plan humanitaire, depuis fin mai l'intensification de la guerre sur l'ensemble du territoire angolais a pratiquement stoppé l'acheminement des secours par la voie aérienne et considérablement réduit celui qui se fait par la route. Elle a remis en question les progrès enregistrés au cours des neuf derniers mois sur la voie de la stabilisation de la situation à laquelle est confrontée la population vulnérable de l'Angola.

Ma délégation rend hommage au courage et au bon sens manifesté par le Gouvernement angolais quand il a accepté officiellement les propositions de réconciliation nationale du Représentant spécial du Secrétaire général et des trois États observateurs. Il reste que nous ne pouvons cacher notre déception de voir que l'UNITA n'a pas fait montre d'une souplesse et d'une bonne volonté égales dans l'intérêt de la paix pour le peuple angolais puisqu'elle n'a pas accepté ces propositions. À cet égard, nous demandons à l'UNITA d'accepter, sans autres atermoiements, les propositions, comme le demande le projet de résolution que nous sommes sur le point d'adopter, car il ne faut pas croire que la communauté internationale puisse encore attendre longtemps avant de décider des mesures à prendre afin d'assurer que les pourparlers de paix en cours de Lusaka aboutissent rapidement.

Il est tout à fait approprié que, dans le présent projet de résolution, le Conseil doive maintenant déclarer qu'il est prêt à adopter, à l'encontre de l'UNITA, les mesures supplémentaires visées au paragraphe 26 de la résolution 864 (1993) si, au 31 juillet 1994, l'UNITA n'a pas formellement accepté toute la série de propositions concernant la réconciliation nationale. Ma délégation estime qu'il s'agit là d'un délai tout à fait correct accordé à l'UNITA pour répondre à la série de propositions bien intentionnées élaborées avec soin. Nous espérons que l'UNITA y répondra positivement et dans les meilleurs délais.

Nous sommes également préoccupés par la dégradation de la situation humanitaire en Angola, situation abordée dans le projet de résolution qui nous est soumis. C'est à juste titre que ce texte appelle les parties à mettre fin à toutes les activités militaires offensives sur tout le territoire angolais, qui sont à l'origine de la grave situation humanitaire. À cet égard, nous appelons toutes les parties, en particulier l'UNITA, à permettre l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire et la libre circulation du personnel chargé des opérations de secours humanitaire à travers l'Angola.

En prorogeant le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II) de trois mois, la communauté internationale a donné la preuve de son engagement strict à la recherche de la paix en Angola. Nous rendons hommage au Secrétaire général, à son Représentant spécial et au commandant de la Force pour leurs efforts inlassables et leur dévouement en vue du règlement pacifique du conflit angolais. Nous saluons également le rôle important que jouent les trois États observateurs — la troïka — les organisations gouvernementales et les institutions des Nations Unies ainsi que les organisations non

gouvernementales dans l'acheminement des secours humanitaires aux personnes dans le besoin en Angola.

Je dirai pour terminer que l'Angola et le Nigéria entretiennent des relations fraternelles étroites. C'est pourquoi ma délégation espère sincèrement que la paix reviendra rapidement en Angola afin que son gouvernement et son peuple puissent mettre en oeuvre sans délai un programme de reconstruction, un programme de redressement et un programme de développement durable. Ce n'est qu'à ce moment-là que la lutte de tout le peuple angolais sera couronnée de succès. C'est avec l'espoir sincère que notre action collective au sein du Conseil facilitera l'avancée du processus de paix et les perspectives de reconstruction sociale et économique en Angola que ma délégation votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil va à présent voter sur le projet de résolution contenu dans le document S/1994/773.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour:*

Argentine, Brésil, Chine, République tchèque, Djibouti, France, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Oman, Pakistan, Fédération de Russie, Rwanda, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a été adopté à l'unanimité en tant que résolution 932 (1994).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M. Mérimée** (France) : Depuis bientôt deux ans, une guerre civile sans merci affecte l'Angola et les pourparlers de Lusaka, dont nous étions réjouis, n'aboutissent pas, alors que les souffrances de la population s'aggravent.

Le Conseil de sécurité a accordé plusieurs fois des délais aux parties afin qu'elles concluent ces négociations, mais force est de constater que de nouveaux prétextes ou de nouvelles exigences sont constamment avancés pour retarder la conclusion d'un accord global de paix. Le Conseil se devait, par cette résolution, de marquer son impatience et de dire très clairement aux parties, et notamment à l'UNITA, qu'il faut cesser de tergiverser et répondre positivement aux propositions de compromis équitables formulées par les

médiateurs dans ce processus. La France appelle donc l'UNITA à accepter ces propositions dans leur totalité, faute de quoi de nouvelles sanctions seront adoptées à son encontre. L'objectif du Conseil de sécurité n'est pas de punir mais, au contraire, de contribuer à la restauration de la paix et de la démocratie en Angola. C'est bien dans cet esprit que le Conseil réaffirme sa disponibilité à accroître substantiellement les effectifs de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II) dès qu'un accord de paix aura été conclu.

Ma délégation rend à nouveau hommage aux efforts déployés depuis plusieurs mois par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Blondin Beye, ainsi que par les trois États observateurs pour faire progresser le processus de paix. Elle se félicite également de l'intervention du Président Mandela et forme le voeu que celle-ci aboutisse très rapidement.

La France est particulièrement préoccupée, alors que les négociations traînent en longueur, par l'intensification des offensives militaires et par ses conséquences sur l'acheminement de l'aide humanitaire qui continue d'être entravée. Mon pays demande instamment aux parties de coopérer avec l'UNAVEM pour permettre la distribution des secours dans l'ensemble du pays.

**M. LI Zhaoxing** (Chine) (*interprétation du chinois*) : La délégation chinoise salue la participation du représentant de l'Angola ainsi que la déclaration qu'il a faite devant le Conseil.

La résolution que le Conseil vient d'adopter a de nouveau prorogé le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II). Cela montre la détermination de la communauté internationale ainsi que son engagement en faveur d'une solution rapide et pacifique à la question de l'Angola.

La délégation chinoise a toujours appuyé le processus de paix en Angola, et elle apprécie les efforts inlassables du Secrétaire général et de son Représentant spécial, de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et des pays africains ainsi que des autres pays intéressés. Nous soutenons la présence continue et le rôle d'UNAVEM II en Angola. Au vu de ce qui précède, la Chine a voté pour le projet de résolution.

Le processus de paix en Angola se trouve à une étape cruciale. Grâce aux efforts des parties concernées, certains progrès encourageants ont été accomplis lors des pourparlers de paix de Lusaka qui se poursuivent depuis plus de sept

mois. Cependant, en raison de différences entre les deux parties angolaises sur certains principes spécifiques concernant la réconciliation nationale, le processus de paix se trouve constamment dans l'impasse. Selon la délégation chinoise, si les deux parties angolaises font preuve de sincérité et de volonté politique et placent l'intérêt de l'État et du pays au-dessus de toute autre considération, les différences actuelles peuvent être éliminées par la négociation.

La stabilité sociale et l'unité nationale sont très précieuses pour un pays en développement. En vue d'assurer le succès du processus de paix en Angola, nous demandons instamment aux deux parties angolaises, en particulier à l'UNITA, de se conformer de bonne foi aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, de cesser immédiatement toute action hostile, de réaliser un cessez-le-feu effectif et durable, de respecter sans délai les engagements pris lors des pourparlers de Lusaka, de coopérer avec UNAVEM II et mettre en oeuvre complètement les Acordos de Paz en vue de faire aboutir rapidement le processus de paix en Angola et de réaliser la réconciliation nationale, la paix et la stabilité dans tout le pays.

**M. Yañez-Barnuevo** (Espagne) (*interprétation de l'espagnol*) : Un mois après notre dernière séance sur cette question, le Conseil de sécurité traite à nouveau de la situation en Angola. Ma délégation aurait souhaité que soient maintenant réglées les questions demeurées en suspens dans les pourparlers de Lusaka entre le Gouvernement angolais et l'UNITA. Nous espérons aussi que l'UNITA accepterait toute la série de propositions spécifiques de réconciliation nationale présentées par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Blondin Beye, avec l'appui des trois États observateurs, propositions qui ont d'ailleurs été acceptées par le Gouvernement angolais. La double acceptation de ces propositions aurait marqué l'amorce d'une nouvelle étape cruciale et prometteuse du processus de paix en Angola. Mais, malheureusement, comme nous l'indique le rapport du Secrétaire général, il n'en a pas été ainsi.

La résolution que nous venons d'adopter proroge le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II) pour une période additionnelle de trois mois. Une telle décision traduit la réaffirmation de l'engagement ferme de la communauté internationale envers le peuple angolais. Par ailleurs, il faut souligner l'importance que revêt le paragraphe 5 du dispositif de la résolution, en vertu duquel le Conseil déclare qu'il est prêt à adopter, à l'encontre de l'UNITA, les mesures supplémentaires prévues dans la résolution 864 (1993) si, au 31 juillet

1994, l'UNITA n'a pas formellement accepté toute la série de propositions concernant la réconciliation nationale que j'ai évoquée précédemment. Le Conseil devra donc être prêt à imposer ces mesures, qui, de façon générale, comprennent des sanctions commerciales et des restrictions de déplacement imposées au personnel de l'UNITA et qui devront être précisées lors d'une décision ultérieure en ce sens que pourrait prendre le Conseil si l'UNITA ne démontre pas, d'ici cette date, sa volonté réelle de parvenir à une paix durable.

L'Espagne est convaincue que, à l'expiration de ce nouveau délai, il ne sera pas nécessaire d'imposer des sanctions supplémentaires à l'UNITA et que le Conseil de sécurité pourra alors prendre acte de l'accord donné par les parties pour un règlement pacifique du conflit. Un tel accord permettrait le renforcement de la présence de l'ONU en Angola en vue de la surveillance du cessez-le-feu et du respect des accords de paix. Cela dépend évidemment de l'attitude et de la volonté des parties angolaises et, notamment, de l'UNITA.

L'Espagne est profondément préoccupée par les opérations militaires qui se déroulent dans l'ensemble du pays, dont le nombre ne cesse d'augmenter et qui ont une incidence déplorable sur la situation humanitaire, au détriment de la population civile qui souffre de manière indescriptible de la prolongation et de l'intensification du conflit. Il s'agit là d'une raison de plus — et peut-être de la plus importante — pour redoubler d'efforts en vue de parvenir à une paix définitive en Angola.

Nous attribuons une gravité particulière aux faits décrits dans le dernier rapport du Secrétaire général concernant une série d'incidents survenus depuis la mi-mai et dus, entre autres, au refus de l'UNITA d'autoriser les vols d'aide humanitaire dans diverses régions du pays et de permettre aux fonctionnaires internationaux d'évacuer Huambo. Nous condamnons de tels actes, qui mettent en péril les efforts de secours humanitaire, ainsi que tout autre acte qui pourrait entraver l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire et du personnel qui est chargé de sa distribution.

Nous devons remercier le Secrétaire général d'avoir attiré l'attention de la communauté internationale sur de tels actes. Nous lui sommes également reconnaissants des efforts déployés par le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires humanitaires et le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Blondin Beye, pour mettre fin à l'obstruction de l'aide humanitaire. Concrètement, je tiens à saluer la diligence et l'efficacité grâce auxquelles a été facilitée l'évacuation hors de Malan-

ge, le 23 juin dernier, de plusieurs personnes, dont une religieuse espagnole qui avait besoin de soins médicaux urgents.

Nous devons tous être conscients du fait que le compte à rebours pour la conclusion des pourparlers de paix de Lusaka et le règlement des questions en suspens relatives à la réconciliation nationale en Angola commence aujourd'hui.

**Mme Albright** (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Il y a à peine un mois, lorsque la dernière résolution sur l'Angola avait été adoptée par le Conseil de sécurité, nous avons exprimé notre profonde inquiétude au sujet de l'intensification des combats et de la menace qui en découlait pour le peuple angolais. Depuis lors, la situation humanitaire s'est énormément aggravée. Les efforts de secours ont été largement paralysés par la recrudescence des combats, et la famine est une menace très réelle pour des millions d'Angolais.

La résolution soumet deux propositions aux dirigeants angolais. Premièrement, les hostilités doivent cesser partout en Angola afin que puissent reprendre les opérations de secours et que soit créé un climat propice à la conclusion fructueuse des pourparlers de Lusaka. Deuxièmement, l'UNITA doit accepter les propositions de médiation sur la réconciliation nationale. Ces propositions, déjà acceptées par le Gouvernement angolais, satisfont aux préoccupations légitimes des deux parties. Bien que les propositions ne comprennent pas tous les symboles souhaités par chacune des deux parties, nous espérons que les dirigeants angolais sauront faire la distinction entre le fond et les symboles.

Le processus de paix de Lusaka a beaucoup rapproché les deux parties de l'accord global qui apporterait enfin la paix en Angola. Les États-Unis ont donné leur appui total au processus de paix de Lusaka et aux propositions présentées aux deux parties par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Beye. L'Ambassadeur Paul Hare, Envoyé spécial du Président Clinton, poursuit ses efforts, avec ses partenaires de la troïka, pour que les pourparlers de paix de Lusaka soient couronnés de succès. Les États-Unis réaffirment leur engagement ferme à aider l'Angola pour la mise en oeuvre d'un accord de paix global. Nous attendons des dirigeants angolais qu'ils prennent les mesures finales qui s'imposent en faveur de la paix.

**Sir David Hannay** (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : La résolution que nous venons d'adopter reflète l'opinion unanime du Conseil selon laquelle les pourparlers de Lusaka ont déjà trop traîné en longueur et doivent

maintenant aboutir rapidement à une conclusion. Dans ma déclaration faite au Conseil il y a un mois lors de l'adoption de la résolution 922 (1994), je m'étais félicité de ce que le Gouvernement angolais ait accepté les propositions de compromis sur la réconciliation nationale présentées par le Représentant spécial et les trois États observateurs, et j'avais appelé l'UNITA à accepter cette proposition rapidement et sans réserve. J'avais rappelé à l'UNITA la volonté du Conseil d'imposer de nouvelles mesures si elle ne l'acceptait pas. Malheureusement, l'UNITA a, jusqu'à maintenant, opposé une fin de non-recevoir, et le Conseil a ainsi déclaré sa volonté d'imposer d'autres mesures contre l'UNITA si elle n'accepte pas la proposition d'ici la fin juillet. J'exhorte vigoureusement l'UNITA à le faire maintenant.

Entre-temps, la situation militaire en Angola continue de se détériorer, en dépit des exigences formulées dans la présente résolution et les résolutions 903 (1994) et 922 (1994) et adressées aux parties pour qu'elles cessent toute action militaire offensive. Nous déplorons l'intensification des activités militaires dont se sont rendues coupables les deux parties et qui ne fait que prolonger les souffrances du peuple angolais. Les combats doivent cesser. Il est inacceptable et absolument néfaste que les parties poursuivent une offensive militaire tout en participant simultanément à des négociations à Lusaka.

Mon gouvernement est profondément préoccupé par la détérioration constante de la situation humanitaire en Angola. Comme le rapport du Secrétaire général sur la situation humanitaire l'indique clairement, l'intensification de la guerre dans tout le pays depuis la fin du mois dernier a réduit la livraison des approvisionnements de secours et compromis la sécurité du personnel chargé de leur acheminement. Les deux parties, mais surtout l'UNITA, doivent garantir la sécurité et la liberté de circulation du personnel chargé d'acheminer les secours, des approvisionnements et des aéronefs. La communauté internationale essaie de secourir les victimes civiles de la guerre en Angola en leur fournissant une aide humanitaire. Ceux qui entravent cette aide, dans la poursuite de leurs propres intérêts, et qui continuent de faire la guerre méritent que nous les condamnions.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé le stade actuel de son examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

*La séance est levée à 17 heures.*